

ACTES DU CANADA.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
16 Vict.....151	Acte pour expliquer et amender les actes pour empêcher d'abstruer les rivières et ruisseaux du Haut-Canada.— Sec. 7 Vict. c. 36.....	1er Janv. 1854 etc.
14 et 15 Vict.....123	Acte pour empêcher d'abstruer les rivières et ruisseaux du Haut-Canada.—Voir 7 Vict. c. 36..	

ACTES ET ORDONNANCES DU BAS-CANADA

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
2 Geo. 4.....8	Acte pour mieux régler la commune de la seigneurie de Laprairie de la Magdeleine.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
2 Geo. 4.....10 et 4 Geo. 4.....26	Acte pour mettre les habitans de la seigneurie de la Baie St. Antoine, communément appelée Baie du Febvre, en état de pourvoir à mieux régler la commune de la dite seigneurie.—Tel qu'amendé et augmenté par 4 Geo. 4, c. 26 ; et ces deux actes sont continués par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
4 Geo. 4.....26	Acte pour autoriser le président et les syndics de la commune de la seigneurie de la Baie St. Antoine, communément appelée Baie du Febvre, à terminer certaines disputes relativement aux limites de la dite commune, et pour d'autres objets y appartenant. Voir 2 Geo. 4, c. 10.....	
9 Geo.....20	Acte pour pourvoir plus efficacement à l'entretien des hypothèques secrètes sur les terres qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette province.—Continué par 16 Vic. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
9 Geo. 4.....27	Acte pour empêcher les débiteurs frauduleux de fruster leurs créanciers en certaines parties de cette province.—Continué par 16 Vic. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.